

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 27 juin 2013 portant dissolution du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale de Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) et création corrélative du pôle judiciaire de la gendarmerie nationale de Pontoise (Val-d'Oise)

NOR : INTJ1315425A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le code de la sécurité intérieure,

Arrête :

Article 1^{er}

Le pôle judiciaire de la gendarmerie nationale de Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) est dissous à compter du 1^{er} septembre 2014. Corrélativement, le pôle judiciaire de la gendarmerie nationale de Pontoise (Val-d'Oise) est créé à la même date.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 27 juin 2013.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de corps d'armée,
directeur des opérations et de l'emploi,
B. SOUBELET